

AVRIL À JUIN 2026

Déploiement de la géothermie



La Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (SEER) poursuit ses travaux de raccordement au réseau de géothermie des équipements publics et bâtiments collectifs sur le territoire de notre commune.

Ainsi, du 1^{er} avril au 19 juin une nouvelle phase de travaux porte sur la rue Jules Vallès et les avenues René Cassin et du Docteur Roux.

Les travaux consistent à ouvrir une tranchée afin d'installer les canalisations du réseau de chaleur, puis procéder à la réfection de voirie. Pour ce faire, des restrictions et aménagements de circulation seront mis en place, selon l'avancée des travaux.

Durant toute la durée du chantier, la SEER et ses entreprises s'efforceront de minimiser la gêne occasionnée pour les riverains. Une attention particulière sera portée pour garantir un accès sécurisé au collège Jean Zay ainsi qu'aux écoles maternelle et élémentaire Maximilien de Robespierre.

QU'EST-CE QUE LA GÉOTHERMIE ?

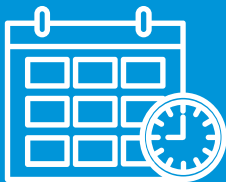
La géothermie est une énergie renouvelable produite grâce à la chaleur des eaux contenues dans les nappes souterraines.

Des puits sont creusés pour extraire l'eau chaude, qui est ensuite pompée à la surface. La chaleur, ou « calorie », est récupérée dans les tuyaux de chauffage et redistribuée dans les réseaux

municipaux ainsi que dans ceux des copropriétés qui ont adhéré à l'offre de la SEER.

L'eau, quant à elle, est restituée dans la nappe souterraine.

Ces travaux s'inscrivent ainsi dans une démarche de transition énergétique, visant à développer une énergie plus durable et respectueuse de l'environnement.

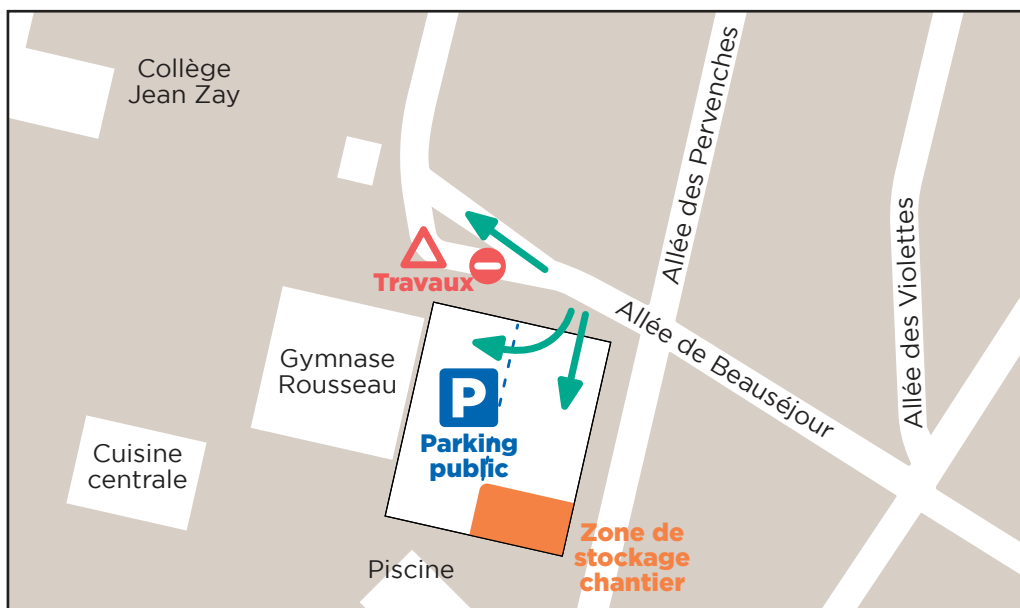


Début du chantier : mercredi 1^{er} avril.

Il se déroulera jusqu'à mi-juin et va impacter les circulations autour du collège et du groupe scolaire.

Les travaux auront lieu du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 heures. Durant ces horaires les circulations seront très contraintes.

UN CHANTIER EN PLUSIEURS ÉTAPES :



DU 1^{ER} AU 10 AVRIL

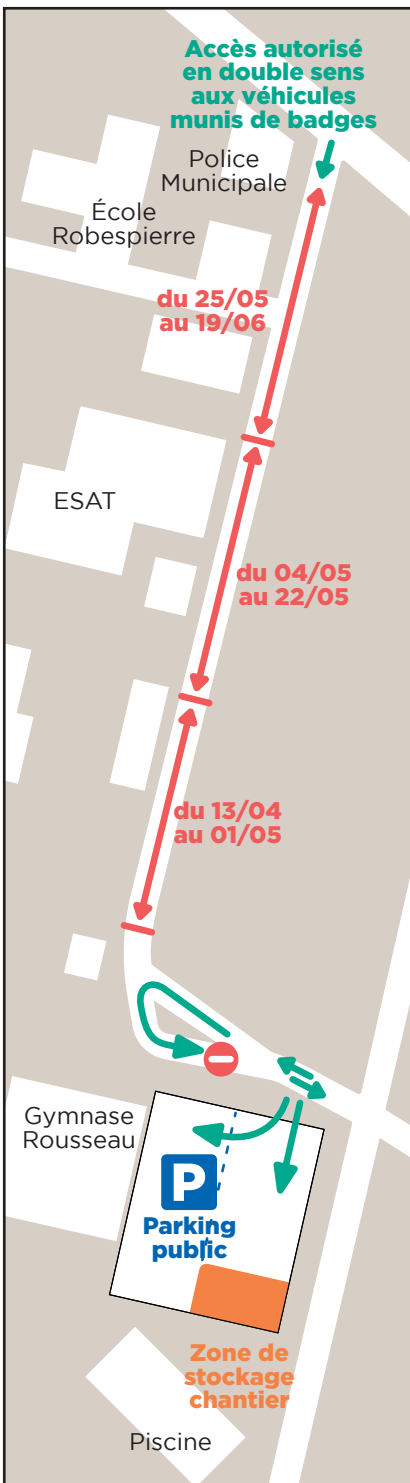
- La circulation se fera « normalement » à partir de l'allée de Beauséjour et rue Jules Vallès, les véhicules devant emprunter la bretelle de droite de l'allée Beauséjour pour accéder à la rue Jules Vallès.
- Le stationnement des véhicules sera possible sur le parking du gymnase René Rousseau (plateau sportif) de 7 heures à 22h30, dans la rue Jules Vallès et sur le parking de la Police municipale (avenue René Cassin).

Du 13 AVRIL AU 1^{ER} MAI du collège à l'ESAT

- La rue Jules Valles sera fermée au niveau du collège.
- L'accès jusqu'au parking des enseignants du collège ne sera pas possible durant les horaires de chantier dans le sens normal de circulation.
- Les accès au parking des enseignants du collège, à l'ESAT, à l'Episol, au parking des enseignants Robespierre, au chantier du centre de loisirs maternel Robespierre seront possibles en contre sens de la rue Jules Valles pour les véhicules autorisés (munis de badges).
- A partir de 17 heures, la circulation et le stationnement pourront reprendre (pour les véhicules autorisés) « normalement ». Des ponts lourds seront installés à chaque pavillon (côté impair) de la rue Jules Vallès pour permettre l'accès des véhicules aux garages.

Du 4 AU 22 MAI de l'ESAT à l'Episol

- La rue Jules Vallès sera fermée à la circulation (sauf véhicules autorisés).
- Les enseignants du collège, les camions de l'ESAT et les riverains situés en amont du chantier pourront reprendre une circulation normale mais devront repartir en sens inverse.
- Les riverains situés en face de l'ESAT pourront accéder (en dehors des heures de chantier) à leur domicile normalement et repartir.



- Les véhicules autorisés et riverains situés en aval des travaux pourront circuler en contre sens de la rue Jules Vallès à partir de l'avenue René Cassin.
- A partir de 17 heures, la circulation et le stationnement pourront reprendre (pour les véhicules autorisés) « normalement ». Des ponts lourds seront installés à chaque pavillon (côté impair) de la rue Jules Vallès pour permettre l'accès des véhicules aux garages.

Du 25 MAI AU 19 JUIN

de l'Épisol à l'avenue René Cassin

- Les règles décrites plus haut s'appliqueront et suivront le cours de progression du chantier.
- La circulation pour les véhicules autorisés reprendra en fonction de l'avancement du chantier et des parties impactées.



La Ville de Morsang-sur-Orge, la SEER et les entreprises intervenantes mettent tout en œuvre pour limiter les désagréments que peuvent occasionner ces travaux. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.



06 29 99 51 43

geothermie@ville-morsang.fr

Morsang.fr

